

L A

# SEMAINE RELIGIEUSE

D E

## QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

**L'abbé D. GOSSELIN**

### SOMMAIRE :

Les funérailles d'un chrétien 329.—Le Cardinal Lavigerie et la traite des nègres 330.—Médiancée et Jugements téméraires 331.—Indulgences de la première messe 333.—Analecta 333.—Nécrologies 334.—S. François d'Assise et le Saint Sacrement de l'autel 334.—Coups de Crayon 334.—Bibliographie 335.—Nouvelles Religieuses 336.

#### Les funérailles d'un chrétien

Dans un récent mandement à son clergé, Mgr Isoard pose et résout en même temps l'importante question suivante : "Quelle est l'idée qui domine les funérailles d'un chrétien."

"C'est, dit-il, l'idée d'expiation. Celui dont le corps est immobile sur ce lit où il a rendu son dernier souffle, celui dont le corps est porté à l'église dans sa bière, dont la bière enfin vient d'être descendue dans la fosse, celui-là a été jugé, et, selon toutes les probabilités, il expie en Purgatoire les fautes dont il n'a pas fait une pénitence suffisante. Il souffre justement ; par une grande miséricorde de Dieu, nous pouvons diminuer ces souffrances, nous pouvons abrégier le temps de cette expiation. Voir la mort telle qu'elle est, avec toutes ses

conséquences pour le trépassé, c'est ce que l'Eglise demande de nous dès le moment de l'agonie de l'un de nos frères et jusqu'à la fin de la cérémonie des funérailles. Le lit funèbre, le chant du *Miserere*, du *Dies iræ*, du *Libera me*, impriment avec une étonnante énergie, cette double pensée ; cette âme a été jugée, cette âme attend de moi un secours dans sa détresse.

"Or, le monde dans lequel nous avons à défendre et à prêcher la Foi, a pris résolument le contrepied de cette attitude vis-à-vis de la mort. Il en cache les sévères leçons pour la vie présente. Il ne laisse supposer par aucun de ses usages que ce corps inanimé et dont il faut délivrer les vivants recélait une âme qui est encore, et pour toujours, vivante. Le corps, la bière disparaissent sous les fleurs dans la chambre du mort comme à l'église ..... De vigoureuses protestations se sont élevées contre cet abus ; une heureuse réaction se produit ; des testaments contiennent la défense d'entourer le corps du défunt de cette ornementation païenne : Dieu en soit béni ! à nous de mettre à profit ces bons exemples !"

Telle est l'appréciation justement sévère, que fait des abus de la mise en scène funèbre, le Prélat distingué que nous venons de citer. Au reste, cette ma-